



RHONE

Approuvé le 13 janvier 2026

Publié le 16 janvier 2026

Procès-verbal du CCAS du 7 octobre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 9

Date de Convocation du CCAS :

Présents : 6

1^{er} octobre 2025

Pouvoir : 2

Votants : 7

Présents : Isabelle BONNET, Etienne DUVAL, Carine GRANDJEAN, Nathalie MAZUYER, Caroline MIRANDA et Sophie VERCHERE.

Excusés : Diogène BATALLA (pouvoir Caroline MIRANDA), Michèle GUIDO (pouvoir Elvine LEON) et Elvine LEON.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle se sont réunis en mairie, après convocation légale.

Caroline MIRANDA ouvre la séance, le quorum étant atteint.

Nomination d'un secrétaire de séance

Sophie VERCHERE est nommée secrétaire de séance.

Approbation de l'ordre du jour

Caroline MIRANDA propose l'ordre ci-dessous :

1. nomination d'un secrétaire de séance ;
2. approbation de l'ordre du jour ;
3. approbation du procès-verbal du comité du 10 juin 2025 ;
4. point sur les projets en cours
5. aides facultatives ;
6. questions diverses.

Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent cet ordre du jour à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du comité du 10 juin 2025

Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent le procès-verbal à la majorité.

Isabelle BONNET et Carine GRANDJEAN s'abstiennent, n'étant pas présentes lors du dernier comité du CCAS.

Point sur les projets en cours

Logement d'urgence

Les membres du CCAS souhaitent qu'un suivi soit assuré par une assistante sociale.

Arrivée d'Etienne DUVAL à 19h01.

Collecte Noël solidaire 1^{er} au 9 décembre des Suricates

Caroline MIRANDA explique que l'opération est basée sur le même principe que l'année dernière, organisée en partenariat avec le Crédit Agricole et Sodexo, les dons seront ensuite remis à des associations du territoire du Rhône.

Les habitants sont invités à déposer leurs dons en mairie.

Des bénévoles viendront récupérer les dons ensuite en mairie.

Une communication sera faite après le vide-grenier du Sou des Ecoles. Il sera fait mention de la participation du CCAS à cette opération.

Communication sur les actions du CCAS

Les membres du CCAS valident l'insertion d'un encart dans le bulletin municipal.

Le flyer pourra être diffusé chez les commerçants, sur panneau pocket et/ou panneau lumineux.

Navette senior

4 personnes sont inscrites régulièrement.

Carine GRANDJEAN souhaite savoir s'il y a une limite d'âge.

Caroline MIRANDA rappelle que le critère d'âge avait été mis en avant. En fonction des places disponibles, la navette pouvait être accessible aux personnes plus jeunes.

Isabelle BONNET souhaite savoir si les personnes peuvent s'arrêter au marché.

A la suite des remarques remontées, Caroline MIRANDA explique que les personnes font bien des arrêts à Super U et au marché. Un point avait été fait avec le Parc sur le fonctionnement de la navette.

Isabelle BONNET propose de réaliser une vidéo pour promouvoir la navette.

Caroline MIRANDA propose de décaler en avril 2026.

Règlement attribution des aides aux associations

Caroline MIRANDA et Etienne DUVAL proposent de créer un document rappelant les points suivants :

1/ information générale sur l'association

2/ objet et activité, dont nombre d'adhérents sur la commune

3/ projet et/ou action objet de la demande

4/ intérêt social et lien avec les missions du CCAS

5/ budget prévisionnel

Nathalie MAZUYER précise que tous ces renseignements apparaissent dans les dossiers transmis.

Etienne DUVAL explique qu'un document de synthèse serait plus lisible.

Les membres du CCAS valident le planning suivant : dossier de subvention à rendre au 31 décembre 2025, pour le vote du budget prévu en février 2026.

Le dossier sera envoyé à toutes les associations subventionnées en 2025. Une publication sur le site internet sera également faite, pour donner de la visibilité à cette subvention et mettre ainsi en avant d'autres projets et/ou associations.

Etienne DUVAL souhaite donner du sens à l'attribution de subvention à une association et ne pas se baser uniquement sur l'historique.

Caroline MIRANDA valide le fait que l'association communique sur l'aide apportée par le CCAS, via l'utilisation du logo du CCAS et/ou d'un point presse.

Point budgétaire

Dépenses de Fonctionnement : 6 022,99 € répartis en 4 500 € de subvention aux associations, 1 500,00€ pour la navette senior, 22,99 € pour l'achat d'un ventilateur mis à disposition pendant la première canicule.

Recettes de Fonctionnement 11 009,05 € répartis en 1 872,47 € de vente de concessions (cimetière) et de 9 136,58 € de report de 2024.

Le virement de la commune au CCAS de 15 000,00 € est réalisé uniquement sur demande des élus.

Carine GRANDJEAN explique que le festival Youpitralala n'a pas toujours bien rempli ses spectacles, notamment pour le spectacle inclusif. Les adultes ont apprécié, les enfants n'ont pas bien compris le thème sur la trisomie.

Le spectacle ayant eu lieu, la subvention allouée par le CCAS de 2 000,00 € sera donc versée.

Etienne DUVAL propose de mettre en place des actions avec un budget, pour avoir une meilleure visibilité.
Isabelle BONNET propose de flécher des aides vers les personnes atteintes de handicap.

Nathalie BOTELLA propose de créer une aide pour le permis des jeunes, pour dynamiser les missions du CCAS, basés sur les ressources.

Etienne DUVAL préfère aider les personnes dans une vraie période de difficulté.

Caroline MIRANDA estime que le mot clé est la communication, pour que les personnes puissent avoir confiance dans le CCAS.

Aides facultatives

Lors de l'attribution des aides facultatives, un rendez-vous est pris avec le demandeur, en présence d'un ou deux membres du CCAS. Afin de préserver la confidentialité des dossiers, une attention particulière sera portée aux adresses des membres du CCAS qui seront invités à assister à ces réunions, de façon à ne pas assister à des réunions avec des personnes habitant la même rue.

Frigo solidaire

Caroline MIRANDA explique qu'il fonctionne bien, avec les produits emballés issus des restes de la cantine.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

Tome 2 – Registre des délibérations – actes non communicables

Prochaine réunion **mardi 13 janvier 2026** à 18h30

La séance est close à 20h45

La Vice-Présidente du CCAS
Caroline MIRANDA

La secrétaire de séance,
Sophie VERCHERE

